

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2026

Présents :

Mmes AMARGER Agnès, SOULIER Jacqueline, BOULET Edith, FALVET Élodie, MONTESCU Mélanie, MM. CHAUVEL Pascal, CROZTIER Grégory.

Pouvoir : M. ARMAND Philippe donne pouvoir à M. CHAUVEL Pascal.

Excusés : Mme MARLIAC-CHEYNOUX Claire. M. PASTOUREL Bruno

Validation du PV CM du 23 janvier 2026 : validé par les participants

ORDRE DU JOUR :

1 - Délibération relative au vote du Compte Financier Unique 2025

Dans l'impossibilité de voter le CFU pour cause de panne informatique au niveau national, ce compte financier a été présenté aux élus mais il sera voté ultérieurement avec le budget.

2 - Délibération relative à l'affectation du résultat

Délibération annulée compte tenu du non vote du CFU.

3) - Décision de poursuivre la procédure du tribunal administratif concernant le litige avec l'architecte

Lecture du courrier reçu du Cabinet MOINS proposant une opération de médiation.

Il a été décidé de faire une requête devant le tribunal.

Voté à l'unanimité

4 – Délibération relative à la validation de la demande du FCS 2026 – Renaturation de la place de l'église

Une demande subvention sera demandée conformément à la délibération du 7 mars 2025 à hauteur de 12 % soit 42 179 €

Voté à l'unanimité

5 – Délibération relative à la signature d'une convention avec l'ONF

Suite à une délibération concernant les coupes de forêt sectionale votée par le conseil municipal en date du 18 juillet 2025, des agents de l'ONF ont marqué les arbres à couper sur la parcelle 1 de La Fageole.

Afin de réaliser les travaux, il est nécessaire de mettre en place une convention signée par les 2 parties.

L'exploitation prévisionnelle de cette coupe a été évaluée pour un montant de : 8217 €.

Mme le Maire signe la convention.

Voté à l'unanimité

6 – Délibération relative à la signature de la convention de Médecine avec CDG 15

Pas de délibération : reconduction tacite de la délibération 2025

7 – Tour de garde des élections municipales du 15/03/2026

Les postes sont arrêtés.

8 – Délibération sur le choix du candidat du gérant de l'auberge

Ajournée

9 – Délibération relative à la demande du Syndicat de la Granjonne pour l'achat d'une partie de la parcelle C107

Délibération ajournée pour manque d'informations (en attente du rendez-vous avec le notaire)

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole : après concertation des enseignantes, des parents d'élèves et des élus de la mairie, le rythme de la semaine de 4 jours ½ par semaine est conservé.

Tour de table :

Une serrure a été posée sur le portail de l'école.

Séance levée à 23 h 05